

Pièce d'identité

Commune de Chelun

La demande de carte d'identité se simplifie :

- La pré-demande peut être faite en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone, depuis le lien suivant ;

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-une-premiere-demande-de-carte-nationale-d-identite>

- Il faut ensuite noter le numéro de la pré-demande qui est attribué,
- Prendre contact avec l'une des 27 mairies d'Ille-et-Vilaine équipée de bornes biométriques (cf carte ci-contre) :
- Rassembler les pièces justificatives,
- Se présenter au guichet de la mairie pour y déposer le dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales,
- Retirer sa carte d'identité dans la mairie où la demande a été déposée.

Carte des 27 mairies d'Ille-et-Vilaine équipée de bornes biométriques

Fichier

[27_mairies.pdf](#) (.pdf - 48.96 Ko)